

# GROUPE DE TRAVAIL

# COMPTE RENDU

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

# **REUNION DE SUIVI « COVID-19 » DU 27 NOVEMBRE 2020**

La réunion de suivi était présidée par Monsieur Philippe MERILLON, secrétaire général adjoint.

L'UNSA était représentée par Erwann COPPERE, Martine HARNICHARD, Gwendoline PROSPER, Alain STEUX.

#### Pas d'évolution des mesures suites aux annonces du Gouvernement :

Suite aux dernières annonces gouvernementales, l'organisation adoptée est valable jusqu'au 20 janvier 2021 au moins, y compris pour le télétravail qui reste la norme.

### Foire Aux Questions (FAQ)

Des améliorations et précisions ont été apportées, avec un volet outre-mer.

Un Flash info RH a été envoyé, rappelant la **FAQ**, le maintien de la cellule d'écoute et l'attitude à adopter en cas de violences familiales, accompagnés des numéros d'appel pour ces deux derniers. Cette FAQ, en ligne sur le site du MAA, est régulièrement mise à jour si nécessaire.

A également été établi un tableau des positions administratives (Cf en pièce jointe) qui clarifie les situations face au Covid-19, et qui doit permettre de lever les ambiguïtés sur la conduite à tenir dans les différentes structures. Il sera largement diffusé.

### **Enseignement agricole:**

Tests antigéniques : selon la DGER, ils sont un ultime recours, néanmoins utilisés s'il n'y a pas possibilité de test PCR à disposition localement. Son expérimentation actuelle permettra de savoir comment déployer le dispositif dans les EPL qui en auraient besoin. Ils concerneraient dans ce cas tout le monde, personnels et élèves. Les personnels de santé sont très exposés actuellement et ils le seront après la crise. Un travail avec le coordonnateur national sera suivi.









Aides d'urgence aux EPL: rien n'est versé à ce jour. Le dispositif est toujours en cours de validation (réunions sur les critères d'attribution). Un comité s'est réuni avec CBCM et l'inspection DGER pour évaluer les EPL prioritaires (pas ou quasiment pas de trésorerie pour faire face à la situation immédiate). LA DGER nous assure de la transparence du processus.

**Télétravail** : une enquête est en cours auprès des EPL. Il n'y a pas de chiffres précis actuellement. Il y aurait 7 à 20 % des personnels administratifs en télétravail...

Accompagnement des élèves: La lettre de la Directrice générale aux chefs d'établissement avait bien pour vocation de rappeler aux personnels qu'il fallait garder des objectifs hauts, mais de façon collective et avec ses moyens.

**Enseignement supérieur**: un tableau de suivi hebdomadaire des personnes vulnérables est actif, avec les cas contacts et avérés. Un état du télétravail est également suivi, avec un constat quantitatif estimé entre 20 à 25 %, pour le personnel d'Etat. Un RETEX sera établi ultérieurement.

#### Sur les points divers soulevés par les organisations syndicales :

**INFOMA**: Le protocole sanitaire est au maximum, et permettra le retour des élèves sur Corbas pour les formations pratiques nécessaires.

#### **DGAL**:

- Reprogrammation des contrôles: La DGAL précise qu'une partie des contrôles est télétravaillable (préparation et comptes-rendus), mais qu'il est nécessaire de faire des contrôles en périodes de fêtes de fin d'année, malgré un contexte tendu, ainsi que sur certains domaines indispensables.
- Contrôles sur le terrain : une fiche spécifique est en cours de finalisation
- Jours de remplacement en abattoir : ils sont bien portés à 55 jours au lieu de 15 jours.

**Jury de concours** : le protocole sanitaire strict permet le présentiel.

Cellule d'écoute pour les opérateurs : la demande d'amélioration sera étudiée.

Harmonisation avec le Ministère de l'Intérieur sur les deux points suivants :

- Chorus : cet outil est bien télétravaillable. Au MAA, il est pratiqué.
- Report des congés 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 : cette date est raisonnable et fait plutôt consensus.

Alerte sur l'Abattoir du Doubs : l'UNSA alerte sur des problèmes liés au nonrespect du protocole Covid-19 par les personnels de l'abattoir.

Carte professionnelle: Elle n'est pas obligatoire, mais son absence nécessite une attestation permanente employeur, qu'il conviendra de rappeler aux structures.

# Conclusion de M. Philippe MERILLON:

La FAQ sera complétée des différentes réponses apportées ou encore à préciser. Il contactera son homologue du ministère de l'intérieur pour les sujets d'harmonisation.

Ce groupe de travail informel qui doit se poursuivre sera relayé la semaine prochaine par le CHSCT du 3 décembre et ensuite le CTM du 10 décembre.

#### Commentaires de l'UNSA :

Cette réunion constructive montre la nécessité de rester vigilant, tant le contexte Covid-19 génère de multiples difficultés.

Chacun à son niveau doit s'approprier et relayer les documents diffusés et, en parallèle, nous faire remonter les dysfonctionnements.